



Suis-je éligible? Vous êtes admissible à passer l'examen de certification initiale si vous remplissez les conditions suivantes :

- ✓ Vous êtes responsable des activités/programme de la prévention et le contrôle des infections dans votre milieu de travail et cela se reflète dans votre description de tâches actuelle.
- ✓ Avoir un diplôme d'études postsecondaires d'un établissement accrédité.

OU

Vous avez un diplôme de soins infirmiers de trois ans (applicable jusqu'au 31 décembre 2020 seulement).

- ✓ Avez de l'expérience suffisante (recommandé : deux ans) dans le control et la prévention des infections **incluant les 3 trois critères suivants:**
 - Identification des processus de maladies infectieuses
 - Surveillance et enquête épidémiologique
 - Prévenir et contrôler la transmission d'agents infectieux
- ✓ **Et au moins deux (2) des (5) cinq autres composantes :**
 - Santé et sécurité des employées
 - Gestion de communication
 - Éducation et recherche
 - Environnement de soins
 - Nettoyage, stérilisation, désinfection et asepsie